

ENTENTE SPORTIVE SAISON 2017 - 2018

TYPE D'ENTENTE

KATA

COMBATS

Cocher la case Kata ou Combats ou les 2 si l'entente vaut pour les 2 types de compétitions

"ENTENTE SPORTIVE _____"

(Le nom de l'entente sportive ne doit pas dépasser 13 caractères)

Je soussigné _____

Président(e) du Club _____

N° du Club : _____

Autorise mon Club à constituer une "Entente Sportive" avec

le Club : _____

Je soussigné _____

Président(e) du Club _____

N° du Club : _____

Autorise mon Club à constituer une "Entente Sportive" avec

le Club : _____

Pour la Saison 2017 -2018

Fait à _____

Le _____

Signature

Fait à _____

Le _____

Signature

Nom et Numéro de téléphone d'un correspondant : _____

Formulaire d'Entente Sportive à adresser au siège fédéral - commission sportive ;

Des ententes sportives peuvent être constituées pour les compétitions KATA ou COMBAT par deux clubs d'un même département qui souhaitent s'associer dans une compétition. Quand deux clubs constituent une entente sportive, ils doivent ensuite rester sous cette formule pendant toute la saison sportive pour toutes les compétitions du niveau départemental au niveau national.

Les ententes sportives peuvent participer à tous les championnats et coupes, kata et combat, par équipe (excepté pour les compétitions Corpo). A chaque constitution d'une entente sportive, il faut déposer

une demande sur un formulaire officiel et la transmettre au siège fédéral pour attribution d'un numéro correspondant à la création de l'entente sportive. Si l'entente sportive ne procède à aucune modification celle-ci est tacite reconductible pour chaque saison sportive. Les ententes sportives de Corse et d'outre mer peuvent associer plus que deux clubs.